



L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE
DE L'ASSURANCE, DE LA BANQUE ET DE LA FINANCE SÉLECTIONNÉ PAR ASTRÉE
29 JANVIER 2024 - N° 91

LA REVUE DE PRESSE

24
janvier

Sanctions par l'AMF de sept personnes pour manipulation de cours et manquements à leurs obligations déclaratives

[La Commission des sanctions de l'AMF sanctionne la société Grantchester Equity Ltd, M. Miron Leshem, M. Dirck Van Wylick et Mme Aude Planche d'amendes comprises entre 400 000 et 2 000 000 euros pour avoir manipulé le cours des titres de diverses sociétés.](#)

Elle a également prononcé à l'encontre des dirigeants des sanctions pécuniaires comprises entre 25 000 euros et 100 000 euros pour des manquements déclaratifs.

La Commission ordonne la publication de la décision sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers et fixe à cinq ans à compter de la date de la présente décision la durée de son maintien en ligne de manière non anonyme.

22
janvier

La DGCCRF sanctionne la Société Générale

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes [sanctionne d'une amende transactionnelle de 4,5M€](#) la Société Générale pour des prélèvements de commissions d'intervention non justifiés.

Elle considère que ces prélèvements relèvent de pratiques commerciales trompeuses.

24
janvier

Le médiateur de l'assurance publie d'un cas pratique relatif à l'information de l'assureur par l'assuré de l'évolution de son patrimoine

[Dans cette étude de cas](#), le médiateur de l'assurance, Monsieur Arnaud Chneiweiss rappelle l'obligation

de l'assuré d'informer son assureur de l'évolution de son patrimoine.

En effet, l'assuré doit déclarer tout changement pouvant modifier le risque assuré afin d'adapter au mieux son contrat d'assurance. Même si le devoir de conseil se poursuit tout au long de la vie du contrat, l'assureur ne peut se voir reprocher un manquement à son devoir de conseil.

>> L'AVIS D'ASTRÉE

Cette publication doit attirer l'attention des distributeurs de produits d'assurance.



Le CCSF publie une recommandation pour une meilleure protection des personnes dépendantes et de leur famille

Le Comité consultatif du secteur financier a publié une nouvelle recommandation relative au contrat de dépendance dont il a évoqué les difficultés lors de son assemblée plénière du 16 janvier 2024.

Le comité recommande finalement la mise en place d'un contrat de dépendance solidaire obligatoire géré par un pool d'assureur. L'enjeu principal de ce contrat serait de limiter le reste à charge pour les ménages.

Astrée vous souhaite une très bonne semaine

Avocats et organisme de formation, nous sommes spécialisés dans les problématiques de distribution des produits d'assurances, bancaires et financiers depuis 25 ans.

Suivez toute notre actualité :

67 avenue Pierre Grenier - 92100 Boulogne Billancourt
Tél. : 01 46 10 43 80

*Ce document est la propriété d'Astrée Avocats.
Toute reproduction interdite.*